**Zeitschrift:** Itinera: Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte =

supplément de la Revue suisse d'histoire = supplemento della Rivista

storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

**Band:** 22 (1999)

**Artikel:** Les villes suisses sous le regard des ambassadeurs français du XVIIIe

siècle

Autor: Dubosson, Françoise

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1078047

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# LES VILLES SUISSES SOUS LE REGARD DES AMBASSADEURS FRANÇAIS DU XVIIIe SIÈCLE

## FRANÇOISE DUBOSSON

Les créations de villes au XVIIIe siècle, du moins en Europe occidentale, ne sont pas nombreuses, et les rares tentatives que l'on peut recenser<sup>1</sup> revêtent de ce fait un intérêt tout particulier. Parmi celles-ci, le projet de la couronne française de fonder un nouvel établissement à Versoix près de Genève, outre qu'il figure un processus rare pour l'époque, s'avère être de résonance internationale, touchant tout à la fois la France, la Savoie, Genève et les cantons suisses. Idée récurrente tout au long du siècle, elle prend de la consistance surtout dans les années 1760 et 1770, qui voient se succéder projets et plans. Cependant, comme Pierre Michel Hennin, alors résident de France à Genève<sup>2</sup>, le résume bien à Choiseul en 1767, «ce n'est pas une bagatelle de faire une Ville». Il faut avoir de solides raisons, pour se lancer dans une telle réalisation, et bien connaître l'environnement dans lequel il s'inscrit. La composante helvétique y joue un rôle important, ce dont témoignent les nombreux documents traitant de Versoix, qui jalonnent les riches Archives des Affaires étrangères de Paris<sup>3</sup>.

Confrontée aux sources, cette problématique d'abord limitée à l'histoire d'une entreprise s'est rapidement élargie, pour s'étendre dans un premier temps à la perception que les ambassadeurs avaient du fait urbain suisse et de son évolution, puis aux utilisations possibles de ce savoir dans le cadre de la politique globale du roi en Suisse. Plus concrètement, les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. François Walter, *La Suisse urbaine*, 1750-1950, Genève, Zoé, 1994, pp. 323-324, qui pour la deuxième moitié du siècle ne recense, indépendamment de la réalisation très partielle de Versoix, que Bath, Chaux (Arc et Senans) et Carouge.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il est résident de 1765 à 1779, et se trouve en position privilégiée pour suivre l'affaire de Versoix. C'est un diplomate chevronné, qui avant d'être envoyé à Genève, fut en poste entre autres à Varsovie et Dresde.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Des documents concernant la Suisse recensés aux Archives des Affaires Etrangères de Paris [désormais AAEP], deux séries de copies ont été réalisées sous la direction d'Edouard Rott, la première, classée par volumes, déposée aux Archives fédérales de Berne, la seconde, thématique, à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel.

lignes qui suivent vont d'abord esquisser les grands traits de la «ville» suisse telle qu'elle est perçue par les agents français pour ensuite dégager les types de relations qu'ils déduisent de leurs expériences et utilisent parfois dans leur pratique.

L'importance des relations de la Suisse avec la France depuis le XVIe siècle est un fait établi depuis longtemps. Comme Philippe Gern le rappelle, aucun autre Etat n'a exercé en Suisse une influence aussi durable et profonde<sup>4</sup>. Et les ambassadeurs de la couronne, ces «honorables espions», selon la jolie expression de Lucien Bély<sup>5</sup>, ainsi que les chargés d'affaires envoyés en poste à Soleure, occupent une charge que le ministère français a toujours jugée particulièrement ardue et délicate<sup>6</sup>. Un diplomate chevronné comme le marquis de Bonnac, en poste de 1726 à 1737, n'hésite pas à le reconnaître : «Après trente ans de service continuel, je vous avoue que je me trouve ici à mon apprentissage.» Une instruction à son successeur Courteilles<sup>8</sup> le rappelle : «L'Ambassade du Roy en Suisse que les circonstances des tems ont toujours rendû extrêmement importante par la nature des objets qu'elle a eu, est aussi devenue successivement une des plus difficiles et des plus épineuses de celles que le roy a à remplir.» Certes, l'agent n'a aucun pouvoir de

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Philippe GERN, Aspects des relations franco-suisses au temps de Louis XVI: diplomatie, économie, finances, Neuchâtel, La Baconnière, 1970, p. 11: «De toutes les relations nouées par les cantons avec la plupart des Etats de l'Europe occidentale, aucune n'a exercée sur notre pays une influence aussi durable et profonde que celles avec la Couronne de France.»

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Lucien Bely, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 116.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Cf. Georges Livet, Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministre de France, vol. XXX, t. 1, Suisse, Paris, Ed. CNRS, 1983, p. XI: «Les grandes perspectives voisinent avec les petits intérêts, [...]; l'ambassadeur est à la fois l'aubergiste qui reçoit - selon le joli mot de l'un d'eux - et le grand seigneur qui accueille Rousseau ou loge chez Voltaire.» Certes, l'importance de l'ambassade décroît pendant le XVIIIe siècle, mais la multiplicité des objets dont elle a à s'occuper amène les ministres à y envoyer, généralement, un personnel compétent.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Lettre de Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonnac au secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Germain-Louis de Chauvelin, 30 juillet 1731, citée dans LIVET, *op. cit.*, t. 1, p. CI et dans GERN, *op. cit.*, p. 22.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Jacques-Dominique de Barberie, marquis de Courteilles, ambassadeur de 1738 à 1748.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Livet, *op. cit.*, p. 283.

décision, et doit s'en tenir aux instructions écrites remises lors de son départ, qui lui dictent ses gestes et ses paroles. Il n'en a pas moins l'avantage d'être au cœur des événements, observateur privilégié au statut d'exception, dont la mission première est de rapporter le plus possible d'informations susceptibles d'aider le ministre à prendre ses décisions. Ainsi, les rapports de fin de mission sont particulièrement attendus, qui doivent donner «une relation exacte de tout ce qui sera arrivé de plus important dans les négociations dont [les ambassadeurs] auront été chargés, et de l'état où ils auront laissé les cours et les païs où ils auront servi, des cérémonies qui s'y observent, du génie et des inclinations des Princes et de leur ministres, en un mot de tout ce qui peut donner une connoissance exacte de la cour et du païs où ils auront été employés et des personnes avec lesquelles ils auront négocié.» 10 Tâche difficile pour ces agents du pouvoir que de décrire aussi fidèlement que possible les réalités d'un pays que le plus souvent ils méconnaissent totalement car peu prestigieux, et dont le système politique est si différent du leur.

Cette particularité des relations franco-suisses explique la richesse des fonds des Archives du ministère des Affaires étrangères, déjà exploités par plusieurs historiens 11, et toujours à redécouvrir. La variété des informations qu'on y trouve ouvre la voie à de multiples recherches et interrogations nouvelles, sur les sujets les plus variés. Bien qu'éparses, les renseignements sur les villes suisses n'en sont pas moins très présents dans les écrits des ambassadeurs du XVIIIe siècle, qu'il s'agisse de la description de leur environnement physique, de leur rôle – ou absence de rôle – politique, ou encore de leurs fonctions économiques et commerciales. Cet ensemble de données permet de reconstituer l'image des villes suisses que les agents du pouvoir français se font et transmettent à la Cour. Il importe ensuite de comprendre comment la France pouvait utiliser cette connaissance du fonctionnement des villes et des relations qu'elles entretiennent entre elles pour imposer plus efficacement les buts qu'elle s'était fixés dans sa politique envers le Louable Corps helvétique.

LIVET, op. cit., p. 340, tiré de l'instruction à Anne-Théodore de Chavigny, diplomate expérimenté envoyé en Suisse entre 1753 et 1762. Pour la Suisse, le modèle de compte rendu de mission cité en exemple tout au long du XVIIIe siècle est le mémoire écrit en 1708 par Roger Brulart de Sillery, marquis de Puysieulx (aussi orthographié Puisieux) à la fin de sa charge à Soleure obtenue en 1698 (Cf. AAEP, Mémoires et documents, Suisse, vol 26. f° 143-234.). Puysieulx est un bon connaisseur du Corps helvétique, qu'il a pu observer attentivement dès 1679, comme gouverneur de Huningue.

<sup>11</sup> Henry Mercier, Philippe Gern, Georges Livet entre autres.

Les villes sont les premières réalités helvétiques attentivement étudiées puis décrites avec force détails par les ambassadeurs dans les rapports décrivant leur arrivée dans le pays. La raison principale de cet intérêt tient au fait que chaque ville et village traversé se doit de montrer son respect au représentant du roi; les cérémonies d'accueil organisées pour l'occasion sont ainsi un bon signe de la façon dont la France est perçue dans le pays, et renseignent sur le climat que l'ambassadeur va rencontrer dans sa mission. L'accueil de Bâle est généralement décrit par le menu, car particulièrement soigné : 3 salves de canon, à l'approche, à l'entrée et à la sortie de la ville, une foule compacte dans les rues, les bourgeois sous les armes, la conduite en grande pompe ensuite jusqu'à Liestal où les ambassadeurs se restaurent et parfois passent la nuit, puis jusqu'à la frontière du canton<sup>12</sup>. Les manière soleuroises sont également louées, surtout les fameuses «entrées publiques», par lesquelles les ambassadeurs nouvellement nommés prennent officiellement possession de leur poste. Encore assez simples jusqu'au début du XVIIIe siècle, ces cérémonies deviennent de plus en plus solennelles et grandioses. La ville de Soleure tout entière se voit transformée en un véritable théâtre, pour la gloire de Sa Majesté Très Chrétienne. L'ambassadeur et son imposante maison en habits galonnés font leur entrée en grand cortège, après un tour du glacis qui semble symboliser la prise de possession de la ville; des salves de canons les saluent; des feux d'artifices sont tirés des fossés, au plus grand plaisir de la foule qui apprécie aussi tout particulièrement les illuminations de l'hôtel de l'ambassadeur. Tous les éléments importants du paysage soleurois sont ainsi mis en scène pour mieux célébrer la grandeur du roi, ce qui incite d'ailleurs chaque ambassadeur à rivaliser en faste avec le précédent, comme pour mieux prouver sa fidélité et son obéissance 13.

Si Bâle et Soleure savent plaire aux envoyés royaux, il n'en est pas de

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Cf. entre autres exemples AAEP, Correspondance politique [désormais CP], Suisse, suppl. 13, f° 144-147 : «Mémoire sur la reception que le magistrat de Bale a faitte a M. le M. de Bonnac ambassadeur du Roy en Suisse [...]», 1727, ou encore AAEP, CP, Suisse, 366, f° 134, pour l'arrivée de l'ambassadeur Pierre de Buisson, chevalier de Beauteville, en 1763.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Voir l'entrée du marquis de Bonnac en 1728, AAEP, CP, Suisse, suppl. 13, f° 181-190, ou celle de Marc Antoine René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, en 1749, AAEP, CP, Suisse, 344, f° 26-60.

même pour Berne jusqu'au milieu du siècle. En effet, durant les quelques lieues passées sur le territoire de ce canton, les rapports ne relèvent, avec réprobation, que le silence. Nulle salve de canon tirée depuis les châteaux à portée, aucune décharge d'artillerie dans les villages ni démonstration d'honneur d'aucune sorte<sup>14</sup>. L'attitude des villes, châteaux et villages sert en quelque sorte de baromètre des relations franco-bernoises, très tendues depuis la révocation de l'Edit de Nantes qui marque un refroidissement brutal des relations de la France avec le corps protestant en général, et avec Berne en particulier.

Moins connus sans doute que les entrées publiques, mais néanmoins fort intéressants pour notre propos, les voyages et les visites que l'ambassadeur ou son secrétaire effectuent pour remettre les lettres de créance au canton Vorort de Zurich font parfois l'objet de descriptions détaillées. Suite à une visite de ce type, le comte d'Alion, parent et secrétaire du marquis de Bonnac, dresse en 1727 un véritable tableau de son voyage<sup>15</sup>. S'il ne fait que nommer simplement les villages qui jalonnent sa route, par contre il décrit un peu plus longuement les villes traversées, soit Olten, Aarau, Lenzbourg, Mellingen et Baden. Un élément leur est commun : la taille. Toutes sont en effet aux yeux du comte de taille médiocre, ce qui se traduit dans les termes par une échelle qui va de «fort petite» pour Mellingen, à «pas fort grande» pour Baden. Le comte ajoute ensuite quelques traits distinctifs à cette approche par la dimension. Olten se signale à lui par l'agrément de son site entre une colline et l'Aar; le château solidement fortifié de Lenzbourg arrête son regard, alors que Mellingen lui paraît fort agréable à vivre grâce au charmant spectacle de la Reuss baignant ses murailles. Baden le frappe d'abord par son ancienneté, puis, bien sûr, par ses célèbres bains. Plus originales sont ses remarques sur les maisons, «assez bien baties», et les quelques traits qu'il relève du régime politique de la ville, qui «a perdu beaucoup de ses privilèges depuis 1712 qu'elle fut prise par l'armée des Cantons protestants.» Une remarque de même nature est faite pour Aarau, dont le comte souligne le statut politique il est vrai étonnant pour un Français : «Les Bernois en sont seigneurs souverains, mais elle se gouverne par elle

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Cf. par exemple AAEP, CP, Suisse, suppl. 13, f° 146, le rapport du marquis de Bonnac en 1727.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Voir AAEP, CP, Suisse, supp. 13, f° 154-165. On trouve une transcription de ce texte dans Henry Mercier, La Diète de Légitimation du Marquis de Bonnac à Soleure (1728): contribution à l'étude du Cérémonial des ambassadeurs de S. M. Très Chrétienne auprès des Ligues Suisses et de leurs co-alliés, de 1630 à 1730, tirage à part de la Revue d'histoire suisse, t. XIII, fasc. 1, 1933.

mesme et on dit qu'elle est si jalouse de ce privilège que si un bourgeois condamné par ses juges appeloit de leur jugement à Berne il perdroit sa bourgeoisie.» Quant à la religion, elle n'est mentionnée que pour Aarau et Baden, soit que le narrateur l'estime connue de son destinataire, qu'elle ne lui semble pas faire partie des points à relever et véritablement discriminants, ou encore qu'elle n'ait pas laissé de traces visibles dans le paysage parcouru.

Enfin, il entre à Zurich, un autre monde. Les magistrats lui font l'honneur de leur ville, et le secrétaire traduit fidèlement le message que les autorités veulent faire entendre à la couronne. D'abord, leur ville est parmi les plus anciennes d'Europe, un élément non négligeable pour d'Alion puisqu'il prend la peine de nous en retranscrire la tradition 16. Puis les autorités lui font visiter les puissantes fortifications, dont il ne manque pas de relever la taille disproportionnée par rapport à l'importance de la ville : «Zurich peut etre regardée comme une place forte, mais ses fortifications sont si vastes, qu'il faudroit au moins 50'000 hommes pour les défendre,» Viennent ensuite dans un ordre de visite qui ne doit rien au hasard, les temples, l'hôtel de ville situé au centre de la ville, à la belle architecture, l'arsenal et la riche bibliothèque, où D'Alion peut observer, dans le cabinet des merveilles de Scheuchzer, des restes de fossiles que le fils du savant lui assure provenir du Déluge. Pour terminer, il admire le grenier de la ville, ce qui lui permet de rappeler la vocation avant tout commerciale des Zurichois, leur grand marché au blé et leurs productions textiles réputées.

Un cadre urbain décrit donc dans le respect de la tradition : ressortent les traits relatifs à l'ancienneté, aux moyens de défense et à la situation géographique, aux lieux symboliques des pouvoirs religieux, politique ou culturel. Les activités économiques n'y sont le plus souvent pas mentionnées du tout, ou, lorsqu'elles sont incontournables comme à Zurich, elles n'apparaissent que rapidement, tout au plus quelques lignes en fin de description.

### La pratique des villes

Les relations du genre de celle du comte d'Alion exposent des visions très officielles des villes parcourues, liées à une certaine étiquette et donc le

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> «Les Annalles du Pays marquent qu'ayant este ruinée par Attila elle fut retablie par Thuricum, fils de Thudoric Roy des Ghots d'ou elle prit le nom de Thuricum qui a produit celuy de Zurich.»

plus souvent figées. On peut heureusement les compléter par les descriptions plus pragmatiques des observateurs qui connaissent le pays, qui ne font pas que dépeindre la réalité physique des murs et des bâtiments, mais parviennent avec plus ou moins de bonheur à expliciter un système complexe de relations et de rapports. D'ailleurs, sous la pression des demandes toujours plus spécifiques du pouvoir, les correspondances diplomatiques contiennent, à mesure que le siècle avance, davantage de rapports de ce type, qui permettent à leurs destinataires d'adopter une approche plus différenciée de la réalité urbaine helvétique.

Ce qui frappe en premier lieu dans ces documents, c'est la variabilité du corpus - les objets qualifiés de «ville» - en fonction du contexte discursif. Signe de cette labilité, les volumes de correspondance ne contiennent pour ainsi dire aucune liste de villes suisses, un outil apparemment considéré comme superflu ou peut-être trop difficile à construire, alors même que la plupart des rapports de mission donne une liste des corps - cantons, sujets et alliés - constituant l'entité helvétique. Cette rareté 17 accroît d'autant l'intérêt d'un Etat de la République des Suisses<sup>18</sup>, écrit en 1777, alors même qu'allait être signé le renouvellement de l'alliance franco-suisse, aboutissement de décennies d'âpres discussions, et de quelques mois d'efforts diplomatiques intenses. L'auteur, après quelques considérations générales non dénuées des lieux communs traditionnels<sup>19</sup>, y décrit le fonctionnement politique de la République, expliquant, entre autres particularités, la scission traditionnelle entre cantons villes, dotés d'un gouvernement aristocratique, et cantons populaires, gouvernés de manière «démocratique»<sup>20</sup>. Puis l'auteur précise : «On ne donne point de ville capitale à la Suisse, parce que chaque canton a la sienne, qui sont, sçavoir» : suit alors une liste intitulée «Villes les plus considérables de Suisse», où sont indiqués les chefs-lieux des cantons. Bâle, dont on signale l'université, ouvre la marche, suivie de Schaffouse, Zurich, Berne, Soleure<sup>21</sup>, Fribourg, Stans, Altdorf, Schwyz, Lucerne, Zug, Glaris et

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Cette première approche ne pourrait être confirmée que par une étude exhaustive de la très abondante documentation disponible aux AAEP, soit plusieurs centaines de volumes de correspondance et rapports de tout genre pour le seul XVIIIe siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> AAEP, Mémoires et Documents, Suisse, vol. 12, f° 165-178.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> «La grossierté des Suisses ne leur laisse qu'un instinct droit pour leurs affaires, nulle vertu pour le commerce et toutes les vertus militaires en partage, excepté celle du commandement.»

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Soit les cantons à *Landsgemeinde*.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> «où réside l'Ambassadeur de France»

Appenzell. Viennent ensuite quelques chefs-lieux de territoires alliés, soit Coire, Sondrio, Sion, Genève, St Gall<sup>22</sup>, et enfin Neuchâtel. L'adjectif considérable ne se rapporte manifestement ici qu'à la seule fonction politique, et les chefs-lieux des cantons et pays alliés semblent cités sans aucun ordre apparent qui ferait prévaloir une logique historique, géographique ou de taille, une importance politique, économique ou culturelle.

C'est donc bien l'armature administrative qui s'impose là avec force, comme une clef de lecture incontestée de l'espace helvétique reprise telle quelle par l'administration française. Ce qui ne signifie pas que le ministère considère toutes ces villes qualifiées de «considérables» comme également importantes. Sur cette configuration de base, l'analyse des sources permet de superposer d'autres critères, lesquels opèrent une dissociation dans ce corps trop compact pour être efficacement appréhendé. Et c'est bien à ce niveau que joue toute la subtilité des diplomates, chargés de rendre intelligibles ces différentes strates, et de bien évaluer leur importance variable au cours du siècle.

## Du militaire à l'économique

Traditionnellement, la Suisse est vue par la France depuis le XVIe siècle comme un atout stratégique contre les Impériaux et les Espagnols, la gardienne d'une frontière importante et un réservoir d'hommes non négligeable. On l'a vu plus haut<sup>23</sup>, cet intérêt spécifiquement stratégique et militaire se lit clairement dans les descriptions de certaines villes suisses. D'une manière générale, les ambassadeurs relèvent la quasi absence de forteresses en Suisse, soulignant avec d'autant plus d'insistance les exceptions que sont Genève, Zurich et Soleure. Cette dernière, seule ville «fortifiée un peu régulièrement»<sup>24</sup>, doit cette particularité, est-il précisé, à la présence française en son sein, et aux améliorations apportées à son dispositif de défense par Vauban au début du siècle. S'ajoutent à cette liste les villes de Bâle et surtout de Berne, qui, bien que dépourvue d'une enceinte bastionnée, est considérée avec son puissant arsenal comme le véritable centre névralgique du système défensif suisse. En ce qui concerne la fourniture des troupes mercenaires, qui demeure une grande

<sup>23</sup> Dans le regard du comte d'Alion sur Lenzbourg ou Mellingen.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> «La ville, est-il précisé, est une sorte de République»

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Mémoire sur la Suisse, 21 mars 1708, du Marquis de Puysieulx, AAEP, Mémoires et documents, Suisse, vol. 26, f° 143-234.

préoccupation des envoyés français malgré le déclin relatif de son importance militaire au cours du siècle, les catholiques restent au XVIIIe siècle les meilleurs pourvoyeurs, les cantons de Fribourg, Lucerne, chef de file des petits cantons catholiques du centre, et Soleure étant les principaux partenaires. Du côté protestant, les relations s'avèrent nettement plus tendues. La politique de plus en plus offensive de Louis XIV à la fin du XVIIe siècle et l'affaire de Huningue<sup>25</sup> avaient déjà sérieusement inquiété les Suisses. La Révocation de l'Edit de Nantes achève de détériorer les relations entre le bloc protestant et son puissant voisin occidental<sup>26</sup>. Berne surtout devient la bête noire de Versailles, et la guerre de Villemergen de 1712 puis l'alliance séparée de 1715 accentuent encore, si besoin était, la bipolarisation, entre les cantons catholiques, qui conservent des liens étroits avec la France, continuant par exemple à lui fournir des soldats, et les cantons protestants, de plus en plus réticents face à cette forme de dépendance.

La laïcisation progressive de la société au XVIIIe siècle, et surtout des relations centrées sur de nouvelles préoccupations vont venir complexifier ce tableau à partir du milieu du siècle, et nécessiter de la part des agents du roi une approche plus fine des forces en présence sur le territoire helvétique. Dès les années 40, comme l'a montré Philippe Gern<sup>27</sup>, le flux commercial de Suisse vers la France, jusque là peu important, connaît une expansion remarquable, dont la Cour prend peu à peu conscience, et qui l'amène à analyser avec plus de soin la structure des échanges entre les deux pays. Les aspects directement religieux ou militaires passent dès lors au second plan, ce qu'indiquent les ordres donnés à Beauteville en 1765, lors de son départ pour Soleure : «Telle est la révolution que nous avons opérée en encourageant les Suisses à venir commercer en France, que nous nous sommes privés de soldats en donnant des rivales à nos

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Louis XIV entreprit dès la prise de Strasbourg en 1681 de fortifier ce village situé aux portes de Bâle, ce qui suscita une vive réaction de la part du Corps Helvétique.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> LIVET, op. cit., t. 1, pp. XLIII et ss., et GERN, op. cit., pp. 13-14.

GERN, op. cit, surtout la très intéressante Annexe IV, bon instantané des flux commerciaux entre les deux pays et de l'importance prise par les exportations suisses vers la France, un décollage encore timide jusque dans les années 1740, puis plus net à partir de la décennie suivante. Du même, voir aussi «Les échanges commerciaux entre la Suisse et la France au XVIIIe siècle» in Revue suisse d'histoire, 21(1971). Lire également Georges LIVET, «Croissance économique et privilèges commerciaux des Suisses sous l'Ancien Régime : note sur les commerçants suisses établis en France au 18ème siècle» in Lyon et l'Europe : hommes et société [...], Lyon, Presse universitaire de Lyon, 1980, vol. 2, pp. 43-63.

manufactures les plus intéressantes. On seroit effrayé du calcul des hommes que nous avons ôté à la profession des armes, s'il nous étoit possible d'énumérer les fabricans employés aux manufactures de Zurick, de St Gall, de Wintherthur, de Neufchatel, de Lentzbourg et de Schaffouse, de juger de la main-d'œuvre nécessaire aux fromageries de Fribourg et au soutien des arts exercés à Genève, quand on sauroit enfin que Berne seule exporte aujourd'huy pour près de 4 millions de marchandises fabriquées dans son territoire, et qu'il s'occupe principalement des moyens d'étendre son commerce.»<sup>28</sup> A la scission traditionnelle protestants/catholiques se superpose la distinction marchands/militaires. Une telle prise de conscience modifie considérablement la représentation que la couronne se fait des acteurs identifiés comme les agents décisifs de ce décollage. Deux exemples paradigmatiques permettent de saisir ce changement, les regards portés sur Zurich et Berne.

Le cas zurichois tout d'abord. Un mémoire des années 1750<sup>29</sup> décrit la ville dans une perspective inverse de celle dont le comte d'Alion s'était fait le porte-parole. La structure de l'économie est maintenant analysée avec soin, sans doute pour mieux comprendre les raisons de la prospérité de la ville et en déduire les moyens d'y mettre des bornes de façon à s'en préserver. Outre une situation particulièrement favorable à l'embouchure d'un lac et près du Rhin, l'observateur signale l'importante densité de la population, qui implique une main-d'œuvre bon marché et habile fournie en abondance par l'arrière-pays. «Il y aurait jusqu'à 120'000 âmes<sup>30</sup>, et plus de la moitié travaille dans les manufactures». L'affectation de toute la cité au travail du textile frappe l'observateur, lequel ne manque pas de relever que des gens de tous âges font tourner les manufactures, et jusqu'à

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> LIVET, op. cit., t. 1, pp. 369-370.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> AAEP, Mémoires et Documents, Suisse, vol. 10, f° 69-74 : «Mémoire sur le commerce de Zurich», non daté. Le document suivant (f° 75-76) analyse spécifiquement la structure des finances du canton de Zurich, type de revenus, d'impôts, d'épargne.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Il s'agit là évidemment de la population du canton. Les chiffres de population, le plus souvent donnés sur une base cantonale, varient au cours du siècle dans une assez large mesure selon les modes de calcul choisis, et la personnalité de l'observateur. C'est la force de la milice, composée des hommes entre 15 et 60 ans, qui sert de point de départ aux évaluations. Au milieu du siècle, on estime la milice zurichoise forte de 30'000 hommes, d'où un chiffre total de population tournant autour de 120'000 habitants. En 1768, le chevalier de Beauteville réévalue à la hausse la milice, qui passe à 46'000 hommes, et la population totale, qu'il estime de 175'000 habitants. Rappelons qu'elle est de presque 180'000 âmes selon le recensement de 1798.

des enfants de six ans. La ville dirige tout : on y compte 50 gros fabriquants de soierie ou de coton, et une centaine de subalternes, propriétaires de manufactures moins considérables, mais grosses productrices. «Le souverain, est-il bien précisé, ne permet pas qu'on établisse de manufactures hors de l'enceinte de la ville, ny qu'aucun sujet du canton qui n'est pas bourgeois s'en mêle, si ce n'est en travaillant pour quelque fabriquant» au prix stipulé par les magistrats. Exception notable, du moins à première vue : Winterthour où «il y a des manufactures assés considérables que le souverain voit peu volontiers, mais il les souffre par raison d'Etat, et parce qu'il est sur de les ruiner dez qu'il le jugera à propos en deffendant aux sujets de leur fournir du travail.» Toutes ces précautions sont prises pour éviter une surproduction par une multiplication anarchique des manufactures, qui abaisserait fortement la valeur de la marchandise. «Et comme les bourgeois fabriquants composent les deux tiers du gouvernement, il est aisé de juger qu'ils font observer cette ordonnance avec beaucoup de rigueur.» Autre élément de surprise : toutes les dépenses, et elles sont élevées, précise-t-on, sont payées comptant. Ce qui amène l'auteur du mémoire à souligner combien les Zurichois sont sobres, doués pour le négoce et durs à la tâche. Nul luxe ne les pousse à dépenser leur argent en biens inutiles, et le service étranger ne les intéresse guère. Le jugement, en définitive, s'avère assez flatteur, et l'admiration, en ce qui concerne l'organisation générale de la ville, perce sous l'analyse factuelle.

L'autre puissance qui intéresse de très près la France, c'est évidemment Berne, qui forme avec sa rivale Zurich un couple maintes fois analysé par l'ambassade. Le portrait envoyé à Versailles de la ville des bords de l'Aar n'a, depuis le début du siècle, guère été flatteur. Ainsi en 1708, le marquis de Puysieulx, s'il souligne l'indéniable puissance politique de Berne, ne manque pas d'ajouter qu'«il s'en faut de beaucoup que les bourgeois de Berne, ny leurs sujets, ne soient aussy riches que ceux de Zurich. Les premiers ayment autant la bonne chère que ces derniers la fuyent.»<sup>31</sup> Un autre mémoire de la même époque les qualifie de «débauchés et peu laborieux»<sup>32</sup>, qui plus est jaloux de la position de canton directeur de Zurich. Au milieu du siècle, les jugements, toujours aussi peu élogieux pour Berne, vont pourtant plus loin dans leurs analyses; ils ne considèrent plus ces défauts en termes moraux, mais les traduisent en moyens d'action potentiels. Il est vrai qu'en bonne politique, la

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> AAEP, Mémoires et documents, Suisse, vol. 26, f° 143-234.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> AAEP, Mémoires et documents, Suisse, vol. 2, f° 54-64.

puissance indéniable du canton, le premier de Suisse par la taille et la population, ne peut qu'inciter à changer de stratégie. Cela ne se fait pourtant pas sans hésitations. La mission du marquis de Paulmy, nommé ambassadeur en 1749, offre un parfait exemple des ambiguïtés et des tâtonnements qui accompagnent cette démarche. Alors que les instructions reçues du ministre Puysieulx<sup>33</sup> ordonnent de maintenir, au moins ouvertement, une différence de traitement en faveur des catholiques, le marquis d'Argenson, père du futur ambassadeur et prédécesseur de Puysieulx, propose pour la même mission un autre but dans son Journal: «Les ordres sont donnés pour l'Instruction de mon fils en Suisse : ils n'iront qu'à entretenir une division continuelle entre les catholiques et les protestants, [...] et à n'avoir aucune communication avec Berne; voilà précisément le contraire de ce qu'il faudrait lui recommander.»<sup>34</sup> Quelques temps auparavant, il avait d'ailleurs déjà remarqué que «gagner le canton de Berne, c'est gagner la moitié de la Suisse que vaut ce canton, et regagner les cantons protestans, que nous nous sommes si fort aliénés depuis 60 ans.»35 Cette dernière conduite sera finalement adoptée, non sans mal, comme en témoigne l'attitude du chargé d'affaires d'Entraigues. Dans un mémoire de 1763, il continue de souligner combien les Bernois sont avides «d'argent et de distinction»<sup>36</sup>, mais davantage pour transformer ces faiblesses en moyens de pression simples à mettre en jeu contre le canton que pour justifier une distance à conserver avec le premier des protestants.

Dix ans après, la méfiance est toujours de rigueur, mais les moyens d'action s'avèrent beaucoup plus élaborés, qui tiennent compte de façon globale des liens et des relations mis à jour entre les différentes composantes du Corps helvétique. Preuve en est un mémoire daté de 1775<sup>37</sup> qui analyse les stratégies à mettre en place au cas où il s'avérerait

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Louis Philogène Brulart de Sillery, marquis de Puysieulx, secrétaire d'état aux Affaires étrangères de 1747 à 1751.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> LIVET, op. cit., p. 310-311.

René-Louis de Voyer, marquis D'ARGENSON, Mémoires et Journal inédit du Marquis d'Argenson, Paris, 1857-1858, t. 3, p. 385. Un peu plus tard, il conseille à son fils: « Recherchez les protestants, au lieu de les maltraiter, comme on a fait depuis le Comte du Luc. Ne concentrez pas toutes les grâces aux seuls catholiques », op.cit, t. 4, 1<sup>er</sup> octobre 1751, pp. 50-51.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> AAEP, CP, Suisse, vol. 365, f° 189.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> AAEP, CP, Suisse, vol. 389, f° 414-420 : «Reflexions préliminaires, ne formant pour ainsi dire que les titres des objets à traiter, dans le cas d'une rupture avec l'Etat de Berne.» Le 22 mai 1775, une lettre du Roi aux Catholiques relançait le processus de

indispensable d'isoler la ville de Berne et son territoire du reste du Corps helvétique. Il faut agir sans violence, est-il bien précisé, pour ne pas s'aliéner les autres cantons, mais bien plutôt utiliser des moyens capables d'influer négativement «sur le bonheur, le bien-être et les besoins de l'Etat de Berne». La couronne examine en premier lieu la seule manière directe envisageable, la création d'une ville à Versoix : «Ce projet très utile au Royaume par toutes les branches qui y seroient relatives, mortiffieroit et generoit beaucoup ce canton s'il étoit executé dans sa plus grande partie..» Il impliquerait en effet une complète restructuration des réseaux commerciaux de la Suisse vers la France, au profit de la nouvelle ville, et au détriment direct des passages et places bernoises, surtout Nyon, Morges et le péage de St-Cergue. Les inconvénients d'un projet aussi radical, et aléatoire, que la création d'une ville suivent de près l'exposition des avantages : les finances du roi pâtiraient sans doute d'une telle réalisation, le commerce du Royaume lui-même devrait s'adapter, et les provinces frontières pourraient en souffrir. Le mémoire s'ingénie donc à explorer des moyens indirects, sinon moins offensifs : des troubles dans le pays de Vaud, qui seraient suscités par l'organisation d'un soulèvement de la population, «exclue des droits et privilèges affectés à l'état de citoyen et de bourgeois de Berne, et par conséquent des places utiles et honorifiques». Les bureaux de Versailles n'envisagent donc rien de moins que d'exploiter les rivalités existant entre la ville privilégiée et les campagnes exploitées au profit de la bourgeoisie de la cité des bords de l'Aar. «Le germe d'une révolution fermente», est-il précisé. L'administration repousse toutefois cette possibilité, jugée, dit-on, indigne de la délicatesse du roi. Plus vraisemblablement ce sont les dangers que des troubles populaires à la frontière pourraient représenter pour les campagnes de Franche-Comté et de Bourgogne qui font reculer l'administration royale.

Sont ensuite envisagés divers moyens de discréditer Berne à l'intérieur de la Suisse, méthodes jugées plus honorables car non directement agressives. Le but affiché est véritablement de casser les liens entre Berne et le reste de la Suisse. Il faudrait agir sur le corps protestant, et avant tout, s'attacher Zurich, par l'octroi de privilèges pour ses manufactures, tout en faisant sentir à Bâle, Schaffouse, Bienne, Mulhouse et St-Gall «la gloriole et les vues ambitieuses de Berne». Du côté des catholiques aussi, la France a son plan : «On ne peut se flatter d'amener les états démocratiques a s'instruire et a se diriger sur des principes

négociation pour un renouvellement de l'alliance de 1663. Cf. GERN, op. cit., pp. 61 et ss.

stables; mais les trois cantons villes ont une forme d'administration plus susceptible de ce Régime. La France y a beaucoup de partisans accrédités. Elle peut engager ces Etats à agir dans un concert parfait, [...]. Elle pouroit former des liaisons entre ces Etats catholiques et quelques uns de ceux de la religion protestante, tels que Bâle et Schaffouse. Le commerce en fourniroit le prétexte et les moyens. Tous ces Etats éclairés sur les dangers dont la prépondérance de Berne menace la constitution helvétique, devroient se réunir pour anéantir l'influence de Berne et contrecarrer ses vües et ses propositions. Dans les Diettes cet Etat n'auroit qu'une voie à mettre en balance contre huit ou dix.»

Les villes, déjà existantes ou à l'état de projet, sont donc là perçues comme de vrais acteurs politiques et utilisées comme armes pour entretenir la division dans le pays et s'assurer une position plus forte. Surtout, la France veille soigneusement à ce que les deux pôles politique et économique de la Suisse, le couple Berne/Zurich, demeurent suffisamment éloignés l'un de l'autre. Un rapprochement des deux villes les plus importantes du pays ne pourrait que créer en Suisse un déséquilibre par trop préjudiciable aux intérêts catholiques, c'est-à-dire de la France<sup>38</sup>. Il est infiniment plus facile de traiter avec treize petites républiques qu'avec un seul bloc mené par deux cités puissantes.

N'ont été abordés dans ces pages, faute de place, que quelques aspects des rôles, variables selon les besoins et les buts, attribués par la France aux villes suisses. Deux points sont à souligner à ce stade de la recherche. Comme on vient de le montrer, le concept de ville, dans les rapports diplomatiques, recouvre des réalités multiples, qui loin de s'exclure mutuellement, ne cessent de s'entrecroiser. Concept un peu flou, donc, mais néanmoins de plus en plus opératoire. On assiste à une prise de conscience de la superposition des strates politique, économique, culturelle, que les mémoires, de manière plus ou moins profonde, parfois caricaturale, s'efforcent de dissocier, afin de pouvoir, le cas échéant, les recomposer à la convenance du dessein français. A une vision directement inspirée de la tradition helvétique se surajoute un regard descriptif plus novateur dans ses perceptions, plus souvent basé sur des analyses quantitatives<sup>39</sup>, davantage économique et «fonctionnel» au sens large.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> C'est l'une des constantes de la politique française en Suisse, résumée de manière éclairante en 1749 dans l'Instruction du marquis de Puysieulx au marquis de Paulmy : «Si Berne et Zurick parvenoient à obtenir la Dictature sur la Suisse, le voisinage de cette nation seroit très dangereux pour le Royaume.» in LIVET, *op. cit.*, t. 1., p. 307.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Les enquêtes sur les ressources des grandes villes marchandes, les taxes prélevées sur les marchandises, les divers impôts, l'état des trésors publics, et autres éléments de ce

Il faut pourtant demeurer conscient des limites inhérentes à une étude de ce genre, par définition partielle. Les ambassadeurs jettent un regard essentiellement intéressé et orienté sur leur pays d'accueil. Ils doivent fournir à leur prince les moyens efficaces d'une action politique et militaire d'abord, puis également économique. La question demeure de la réalité des transformations dont ils témoignent. Bien sûr, les ambassadeurs savent ce que leurs prédécesseurs ont écrit; certains, comme Chavigny<sup>40</sup>, ont même une bonne connaissance des milieux germaniques. Certes, les exemples de Du Luc<sup>41</sup>, farouchement anti-protestant, ou de Courteilles<sup>42</sup>, plus pondéré mais néanmoins très favorable aux catholiques, doivent inciter les chercheurs à rester sur leurs gardes. Malgré tout, une fois ce genre de biais reconnu et pris en compte dans l'analyse des documents qu'ils produisent, les observateurs diplomatiques demeurent des témoins du plus haut intérêt.

Une autre limitation vient restreindre le champ de vision des ambassadeurs : leur origine. Les documents consultés proviennent de la seule sphère française, laquelle cherche à mieux comprendre un voisin et allié afin de l'intégrer aussi efficacement que possible dans le jeu politique plus large qu'elle joue sur le continent. Il serait dès lors extrêmement intéressant de croiser ces annotations avec les rapports des agents autrichiens, allemands et anglais, ou encore avec les analyses du nonce, de manière à évaluer ce qui provient de l'univers mental propre à l'observateur, et ce qui se réfère véritablement à des modifications de la réalité observée. 43

type, se font plus nombreuses à partir de l'arrivée en Suisse de Henri de Latis, marquis d'Entraigues (1762-1763), et surtout du chevalier de Beauteville (1763-1775). La concurrence commerciale suisse est perçue de manière de plus en plus aiguë par le pouvoir, qui demande de multiples informations sur la question.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Anne Théodore Chevignard, dit chevalier de Chavigny fut ministre plénipotentiaire à Hanovre puis à la diète de Ratisbonne, et obtint des missions à Francfort et Munich. Il était en poste à Venise avant d'arriver en Suisse en 1753, et donc bien au courant des affaires tant européennes, que plus particulièrement allemandes et impériales.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Charles-François de Vintimille, comte Du Luc, instigateur de l'alliance séparée de 1715.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Dominique Jacques de Barberie de Courteille, ambassadeur de 1738 à 1749.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Il conviendrait aussi de compléter la vision des agents diplomatiques par celle, souvent plus anecdotique mais néanmoins précieuse, des voyageurs; voir pour cela l'article de François Walter, « Perception des paysages, action sur l'espace : la Suisse au XVIIIe siècle », in *Annales E.S.C.*, 39 (1984), p. 3-29 ainsi que le riche recueil de textes édité par Claude Reichler et Roland Ruffieux, *Le voyage en Suisse : anthologie des* 

Par leur variété, mais aussi parce qu'elles représentent les seuls vrais contacts des diplomates avec le pays, les villes ont joué un rôle central dans le processus de compréhension et d'éducation du regard, encore bien partiel, qui se joue en France, par rapport à la Suisse. C'est sans doute cette observation toujours plus aiguë du pays, à travers une série de lieux privilégiés qui permettra au pouvoir français d'écrire au citoyen Raymond de Verninac-St Maur, ministre plénipotentiaire envoyé à Berne<sup>44</sup>, en 1800 : «La Suisse est un pays qu'il faut considérer dans l'ensemble de sa population, et dans la diversité de ses rapports sociaux et de ses moyens locaux d'industrie. Le Suisse des Villes et celui des campagnes, le Suisse des montagnes et celui des vallées, le Suisse des grands et celui des petits cantons, le Suisse protestant et celui catholique sont des hommes si différens, qu'il n'y a que des hommes chez qui aucune réflexion n'est capable de modérer l'impétuosité de l'esprit qui puissent concevoir l'idée de les assujettir à une organisation uniforme.»<sup>45</sup>

voyageurs français et européens de la Renaissance au XXe siècle, Paris, Robert Laffont, 1998.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> François de Barthélemy dénonce le bail de location de l'hôtel des ambassadeurs de Soleure en 1792, et l'ambassade de France, après avoir été installée provisoirement à Baden, à Bâle et à Lucerne, se fixe à Berne en 1799.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> AAEP, Mémoires et documents, Suisse, vol. 39, f° 95-96.